

toutes les classes la plus grossière ignorance des premiers principes de l'art de préparer une nourriture saine et agréable, qui distingue les femmes françaises. . . La maîtresse de la maison est trop délicate, en vérité, pour s'occuper de pareilles matières. Il en est de même dans les classes élevées, quoiqu'il y ait d'admirables exceptions. On a des servantes, et en quantité, mais les servantes que nous avons ici ont besoin d'être dirigées par une tête capable de les instruire, et peu de dames ont la volonté ou la capacité de les enseigner. Pas une sur cent ne saurait faire une bonne cuisinière d'une mauvaise, tandis qu'en Europe c'est la règle.

Ce sont là réellement de sérieuses considérations, parce qu'elles touchent à la base de notre vie nationale, et qu'elles s'adressent à un besoin pressant. Les épouses et les mères françaises ont beaucoup contribué à sauver leur nation, et il faut espérer que le jour n'est pas loin où le lamentable effet d'une éducation domestique défectueuse, si commune ici, s'imposera à l'attention publique. Combien de dames du Sud ont déploré leur propre impuissance, et auraient été heureux, dans les jours d'épreuve, d'avoir les habitudes d'activité et les connaissances domestiques d'une femme française !

Il n'y a rien à ajouter à ce tableau et à cet avertissement, qui est trop juste pour ne pas être compris. Les femmes américaines ont peu de chose à envier aux femmes d'aucun autre pays. Leur intelligence, leur supériorité à beaucoup d'égards, et les brillantes facultés qui les distinguent, sont surtout appréciées, et elles ont montré pendant la guerre des vertus qui ont commandé l'admiration universelle. Pour une grande part même il est probable que leur infériorité relative dans l'accomplissement des fonctions modestes du foyer domestique est le résultat d'un sentiment de fierté exagérée né des légitimes hommages qui les entourent. Mais tout faux principe entraîne de fausses conséquences. La femme n'est pas seulement l'ornement de la maison, elle en est l'âme aussi ; c'est sur elle, sur ses soins, sur sa vigilance, sur sa sollicitude, que repose la famille, qui est le vrai, le seul fondement de la société. Point de moralité publique qui n'émane d'elle, et point de prospérité sociale qui n'y ait sa source. A ce titre, la fonction de la femme est la plus haute, la plus sainte, la plus noble. Le juste orgueil est là : la femme vraiment digne ne s'abaisse pas en remplissant les devoirs, même les plus humbles, de la maison ; elle les élève à sa hauteur, et elle peut à bon droit revendiquer le plus grand honneur de la communauté, quand elle a fait de son intérieur un foyer souriant pour les jours heureux, un asile de consolation pour l'adversité. C. D. E. U.

SEMAINE POLITIQUE.

L'événement politique capital de la semaine, c'est le vote donné par l'assemblée provinciale sur les résolutions concernant la construction des deux lignes de chemins de fer—Chemin de fer de la Rive Nord et de Colonisation du Nord—résolutions présentées par le gouvernement.

Nul besoin de rappeler ici que l'établissement de ces deux voies ferrées, en grande partie construites, dût être abandonné par l'insuccès de la négociation d'un emprunt que les directeurs étaient allés contracter sur le marché de Londres.

Par les résolutions présentées en chambre, résolutions qui ne sont, en somme, que les clauses du nouveau contrat conclu entre le gouvernement d'une part et les anciens entrepreneurs de l'autre, le succès de ces deux projets peut être considéré comme assuré.

La question a donné lieu à des débats très-vifs, et la discussion à laquelle les principaux membres des deux côtés de la chambre ont pris part, a duré plusieurs jours. Elle s'est terminée par la victoire du gouvernement.

De l'avis unanime de toute la presse, l'hon. M. Chapleau s'est surpassé dans cette discussion toute pratique.

Le vote, pris successivement sur deux amendements, l'un de M. Préfontaine et l'autre de M. Bachand, a résulté dans le rejet des deux motions.

L'amendement du membre de St. Hyacinthe était ainsi conçu :

Que, dans l'opinion de cette Chambre, la politique du gouvernement au sujet des chemins de fer compromet le projet de la construction du chemin de fer de la Rive Nord et du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, et est en même temps injuste à l'égard des chemins de fer de la Rive Sud du St. Laurent.

Celui du député de Chambly, comme ci-dessous :

Que, pour assurer les deux premières entreprises, le chemin de fer de la rive nord et le chemin de Montréal, Ottawa et Occidental, et venir en aide aux autres chemins, le gouvernement abandonne pour le moment la ligne d'Aylmer au Portage du Fort, l'embranchement de St. Jérôme et celui des Piles.

Le résultat du vote sur les deux amendements a donné la division suivante :

Pour :—MM. Bachand, Bisson, Cameron, Chauveau, Daigle, DeBoujeu, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Laframboise, Larochelle, Marchand, Molleur, Paquet, Préfontaine, Robert, Sawyer, Thornton, Watts, Wurtele.—21.

Contre :—MM. Angers, sol.-général, Baker, Beaubien, Beauchesne, Bellingham, Chapleau, Charlebois, Church, proc.-général, Deschêne, Duhamel, Gaudette, Garneau, Gauthier, Gendron, Hearn, Houde, Lacerie, Lalonde, Landry, Larue, Lavallée, LeCavalier, Loranger, Lynch, Malhiot, Martin, Mathieu, McGavran, Methot, O'Gilvie, Ouimet, Pelletier, Picard, Rinfret dit Malouin, Roy, Shebyn, St. Cyr, Sylvestre, Taillon, et Verreault.—40.

Afin que nos lecteurs soient parfaitement renseignés sur le coût et la longueur des divers embranchements des lignes qui formeront un chemin de fer continu de Québec à Aylmer, et de là jusqu'au Portage du Fort, nous donnons l'exposition qu'a faite à ce sujet, en chambre, l'hon. M. Malhiot :

« Le gouvernement entreprend la construction de ces chemins de fer dans de très-bonnes conditions. Le chemin de fer de la Rive Nord lui coûtera \$4,731,387 ; celui de Montréal, Ottawa et Occidental, \$3,601,699 95 ; celui d'Aylmer au Portage du Fort, \$1,000,000 ; ce qui donne un total de \$9,333,086 95 qui est porté à \$9,800,937 95 en y ajoutant \$466,701 pour les dépenses contingentes. Il y a à déduire maintenant le subside du gouvernement au chemin de fer de la rive Nord et de Montréal, Ottawa et Occidental, \$2,000,000 ; le subside à l'embranchement d'Aylmer à la Rivière Creuse, \$540,000 ; les souscriptions de Québec et Montréal, \$2,000,000 ; les souscriptions des autres municipalités : total \$4,896,150 qui, déduit de la somme de \$9,900,737 95, laisse \$5,004,589 85, qui seront couverts largement par l'emprunt de \$3,000,000 qu'auront à contracter les commissaires, et par la remise au gouvernement du bloc A contenant 2,737,400 acres de terre. »

Le cabinet a conclu un contrat avec l'hon. McGreevey pour le chemin du Nord, et avec M. Duncan McDonald pour la voie de Montréal, Ottawa et Occidental. C'est après beaucoup de pourparlers que ces entrepreneurs ont consenti à une réduction de prix, car ils sont tenus de poser des rails d'acier au lieu de rails de fer, comme il en avait été d'abord question ; plusieurs ponts qui devaient être en bois seront en fer, et la voie sera plus large et plus solide.

Les élections dans les comtés d'Argenteuil et de Chambly auront lieu le 7 janvier.

Quant à la majorité de M. Rouleau dans le comté de Dorchester, la semaine dernière, elle a été de 411 voix.

C'est aussi un des jours de cette semaine que M. Joly a cédé sa charge de chef de l'opposition à son collègue M. Bachand.

A. ACHINTRE.

RECETTES.—ECONOMIE DOMESTIQUE

Pour empêcher les fourmis de grimper sur les arbres.—On frotte le pourtour du trou à un pied dessus terre avec du fiel de bœuf, avec de la térébenthine ou avec du goudron délayé avec de l'huile. Ce moyen est également bon contre les chenilles et limaçons. De l'eau mêlée avec de l'eau-de-vie et de la suie de cheminée, et répandue autour du tronc des arbres, est également d'un bon effet contre les insectes rampants.

Engelures.—Prenez : alun de roche, 30 grammes, vin rouge, un bon verre. Mêlez le tout ensemble, puis faites bouillir sur le feu jusqu'à réduction de moitié environ. Deux fois par jour on lave la partie malade, et pendant la nuit on laisse sur les engelures des compresses imbibées du liquide ainsi préparé.—Il faut qu'il n'y ait pas de plaies, c'est-à-dire que les engelures n'aient point encore percé.

Autre.—Prenez : Farine de moutarde noire, eau froide, chaque quantité suffisante ; faites un cataplasme qui, mis entre deux gazes, doit recouvrir toutes les parties souffrantes et être gardé vingt à trente minutes, plus ou moins,

suivant la sensibilité de la peau et la qualité de la farine, mais jusqu'à ce que la cuisson résultant de ce remède soit fortement accusée. Faites ainsi chaque soir jusqu'à ce que les engelures soient flétries. Deux ou trois applications suffisent.

Entorses.—Les entorses que l'on nomme vulgairement *foulures*, consistent dans un tiraillement violent des ligaments qui entourent les articulations. Un faux pas suffit pour déterminer une entorse. Au moment de l'accident, il faut plonger la partie blessée dans de l'eau froide et l'y laisser pendant plusieurs heures en ayant soin de renouveler l'eau aussitôt qu'elle commence à s'échauffer. On peut augmenter l'action de ce bain en ajoutant à l'eau froide 16 à 32 grammes d'acétate de plomb par litre. On empêche ainsi l'inflammation et le gonflement de se développer. Une fois le pied hors du bain, on continue de le couvrir avec des compresses trempées dans l'eau froide, que l'on a la précaution de changer souvent afin qu'elles ne s'échauffent pas : on entoure en même temps l'articulation avec une bande que l'on a soin de serrer convenablement, et l'on fait quelques frictions avec de l'eau-de-vie cambrée. Si l'entorse est grave on place autour du pied, lorsqu'il est sorti de l'eau, 15 ou 20 saingsues ; lorsqu'elles sont tombées, on fait saigner, pendant plusieurs heures, les piqûres en les lavant de temps en temps avec de l'eau tiède et en les recouvrant d'un cataplasme de farine de graine de lin ; on continue pendant plusieurs jours l'usage de ces cataplasmes, et l'on maintient le membre blessé dans l'immobilité la plus absolue ; plus tard, on fait des frictions avec de l'eau-de-vie cambrée et l'on recouvre l'articulation de compresses que l'on imbibe avec une dissolution d'acétate de plomb ou avec de l'ammoniaque étendu d'eau.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XIII

(Suite)

Elle prit tout à coup un parti extrême ; elle se leva et marcha droit au carbet des Caraïbes, où elle n'espérait pas cependant pouvoir parvenir avant le lendemain matin ; mais elle surmonta courageusement les fatigues et les dangers de cette course nocturne, dans la pensée que les feux allumés par les Caraïbes lui serviraient au moins de phares pour l'empêcher de s'égarer.

A mesure que les accidents du terrain lui permettaient de découvrir un horizon plus rapproché, elle apercevait, glissant sur la mer, dans la direction du rivage, une foule de petites pirogues dont les feux des torches se contondaient, dans les lames agitées, avec le reflet des étoiles. C'étaient des pirogues de Caraïbes, accourant évidemment à un de ces rendez-vous où ces légions de sauvages se réunissent fréquemment pour quelque grand complot contre les colons.

Cette circonstance devait arrêter la résolution de la jeune fille. S'il s'agissait d'une conspiration contre les blancs, c'en était fait d'elle, vraisemblablement ; mais Antillia savait aussi quelle vénération mêlée de terreur les Caraïbes avaient conservée pour le nom de du Parquet, en souvenir du fondateur de la colonie, dont la tradition s'était perpétuée parmi les sauvages, qui l'avaient surnommé « leur père », en même temps que « le général terrible. »

Antillia se résolut à invoquer ce souvenir, et à faire valoir le sang des du Parquet, qui coulait dans ses veines, pour commander au moins le respect à ces infatigables ennemis des colons. En fin de compte, elle pensa qu'au pis-aller elle deviendrait, entre les mains des Caraïbes, un otage, et que sa rançon pourrait être payée par quelque concession qui éviterait une lutte nouvelle et l'effusion du sang.

Antillia poursuivit donc sa route, et arriva au point du jour au camp des Caraïbes. Elle se fit conduire vers le *boyez*, ou chef, qu'elle reconnut pour l'avoir vu souvent venir en mission auprès des colons. Elle lui raconta la série d'aventures et d'événements auxquels elle devait sa présence au milieu d'eux. Antillia ne se trompa point sur l'influence qu'exerçaient sur les Caraïbes et le nom qu'elle portait et sa parenté avec les du Parquet. La jeune créole fut bien plus surprise encore en apprenant qu'elle était la cause de cette réunion.

Le *boyez* lui confia que c'était sur une invitation de Fabulé qu'ils s'étaient rassemblés dans le but de l'arracher des mains de Macandal, accusé de l'avoir enlevée ; que le dessein de Fabulé était, après avoir détruit son rival, de tourner ses at-

taques contre les colons, aidé par les Caraïbes, à qui il avait promis le partage de l'île.

Le récit d'Antillia, qui démasqua la trahison de Fabulé, indigna le *boyez*.

—Ce soir, dit-il à la jeune fille, je te reconduirai chez ton frère ; et au lieu de marcher contre Macandal, nous irons porter nos secours aux colons.

Les Caraïbes, ayant construit une sorte de palanquin dans lequel ils couchèrent Antillia, se mirent en marche vers la fin de la journée.

Racontons maintenant les événements qui s'étaient accomplis simultanément avec ceux que l'on vient de lire.

Madame de Saint-Chamans était partie pour son entrevue avec Henri ; elle y avait mis d'autant plus de hâte que Du Buc, ainsi qu'elle l'avait conseillé à la Varenne, avait été désigné pour commander une compagnie dans l'expédition contre Macandal, tandis que d'Autanne avait été placé à la tête des milices du Précheur, appelées sous les armes au cas d'une invasion des nègres *maroons*.

La présence de Claudine dans cette maison pleine de deuil, où le sang et les larmes avaient coulé par sa faute, sinon tout à fait par ses ordres, impressionna vivement la comtesse. Il faisait nuit quand elle frappa à la porte d'Henri, qui se tenait assis au fond de la galerie de l'habitation, dans ce même fauteuil où était son père au moment où il fut assassiné.

Henri, le front appuyé dans ses deux mains et les coudes sur une table, réfléchissait sur les lugubres événements qui avaient déchiré sa vie depuis quelques jours ; et en se rappelant ces tristes scènes, il encourageait son cœur aux luttes plus terribles encore qui se préparaient.

Au bruit que fit la porte en tournant sur ses gonds rouillés, Henri leva la tête ; à la lueur vacillante de la lampe, il aperçut, sans les distinguer, les formes immobiles d'une femme.

Il se dressa pâle comme un homme qui, sortant d'un rêve, croit voir l'illusion se continuer. Les bras étendus, il s'écria :

—Antillia ! Antillia ! Est-ce toi ?

L'accent avec lequel Henri poussa ce cri dans lequel il y avait un déchirement sympathique ; l'aspect funèbre de cette longue pièce à peine éclairée, au fond de laquelle se tenait ce jeune homme pâle et en grand deuil, en imposèrent à la comtesse. Elle se sentit défaillir et s'appuya contre la porte ; la parole expira sur ses lèvres.

—Répondez donc, dit Henri d'une voix plus forte, qui êtes-vous ?

Il fit quelques pas. Madame de Saint-Chamans rappela son courage et s'avança résolument au devant d'Henri :

—Non, dit-elle, sur un ton plus rassuré, je ne suis pas votre sœur ; mais je viens pour vous la rendre.

—Vous ici ! s'écria Henri en levant les deux bras comme s'il eût voulu écraser la comtesse.

Celle-ci, en voyant le geste d'Henri et devinant le trouble qui l'agitait, acheva de reconquérir tout son calme et tout son sang-froid.

—Le temps presse, monsieur, dit-elle, prenez garde que la colère et la douleur ne vous fassent oublier qui je suis, lorsque je viens, au péril de ma vie, vous rendre un signalé service.

Henri ne put se défendre d'être dominé par le ton de dignité et de superbe convenance qu'avait pris madame de Saint-Chamans pour s'exprimer ainsi.

—Parlez, alors, parlez, au nom du ciel !

—M. d'Autanne, on vous a trompé sur l'auteur du double crime qui a jeté un double deuil dans cette maison. Et à cette heure on poursuit, le mousquet et l'épée au poing, un innocent. Ce n'est point Macandal qui a tué votre père, ce n'est point Macandal qui a enlevé votre sœur.

—Qui donc alors ? s'écria Henri en bondissant sur son siège ; qui donc est le coupable ?

—L'homme qui a assassiné votre père, reprit la comtesse, l'homme qui a enlevé votre sœur . . . c'est Fabulé ! Et celui qui a commandé cet assassinat et ce rapt, par conséquent l'auteur véritable de ce double crime, c'est le marquis de la Varenne !

—Le marquis de la Varenne ! s'écria Henri. Pourquoi ? dans quel but ? C'est impossible ! . . . Mais quel intérêt pouvez-vous donc avoir à inventer cette accusation horrible ?

—Ah ! vous avez oublié, M. d'Autanne, reprit la comtesse sur un ton de perfide insinuation, l'antipathie que vous inspirez à M. de la Varenne à bord de la frégate ; l'humiliation que votre parole hautaine lui avait infligée ; vous avez oublié, ou plutôt vous ne saviez pas comme je le savais, moi qui ai été sa confidente, la haine qu'il professe pour les colons ?